



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

célébration de l'an 2000

Question écrite n° 26938

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de M. le Premier ministre sur le rôle de la « mission de célébration de l'an 2000 ». La France s'apprête donc à fêter son entrée dans le troisième millénaire le 1er janvier prochain. Or une polémique est en train de naître autour des festivités organisées à cette occasion. En effet, le XXI^e siècle ne débutera officiellement que le 1er janvier 2001. En conséquence, certains citoyens s'interrogent sur le bien-fondé de célébrer avec un an d'avance le passage au siècle suivant. Il lui demande donc si l'action de la mission de célébration de l'an 2000 est bien justifiée.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur le risque d'accréditer, à l'occasion des festivités annoncées pour la nuit du 31 décembre 1999 sous l'appellation des « Portes de l'an 2000 », une équivoque calendaire latente dans les esprits et a rappelé que le passage à l'an 2000 ne devrait pas être confondu avec l'entrée dans le nouveau millénaire. Quelle que soit l'exactitude de cette arithmétique, qui ne pouvait non plus échapper aux deux gouvernements de la République qui ont eu successivement la charge d'organiser les initiatives propres à marquer le passage au nouveau millénaire, elle ne suffisait pas à épuiser la réflexion sur la date de la célébration. Avec l'ensemble de l'opinion publique et en compagnie de pays tels que la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis - et cette liste n'est pas exhaustive - ; le Gouvernement a préféré se régler, non sur le comput savant, mais sur l'imaginaire collectif pour lequel depuis des générations l'an 2000 est le symbole de l'avenir et le support de toutes les aspirations au changement. Au demeurant, le programme de la célébration s'étendra de septembre 1999 à janvier 2001, ce qui lui permettra de faire droit aussi à l'exactitude arithmétique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26938

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1481

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2642